

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nathalie lucas](#)

<https://www.cadre21.org/membres/363eebebfcdc8f1a28901098>

Date d'obtention : 2021-06-02 13:03:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La victime doit être présente

Nous ne sommes pas mandataires du service de police

On doit confisquer le cellulaire

On ne doit en aucun temps regarder les images et/ vidéo

Pour bien encadrer suivre la démarche et bien remplir le questionnaire

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Outils efficaces qui balisent adéquatement les interventions

C'est sécurisant pour moi ... donc pour la victime par ricochet

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

refuser de voir photos et ou vidéo

Bien remplir le questionnaire

M'assurer de bien confisquer le cellulaire...